

Accueil de Loisirs Les Châtelets

L'accueil de loisirs Les Châtelets et le skate park pourront reprendre leur fonctionnement en respectant le protocole sanitaire.

Règles et conditions d'organisation des activités (protocole sanitaire 19/05/21)

Le maintien de la distanciation physique et gestes barrières :

- Le nombre d'enfants accueillis sur les activités sera limité pour la distanciation physique, les activités organisées à l'extérieur seront limitées.

Pour participer aux différentes activités et à l'accueil informel, une inscription préalable est obligatoire.

- Les responsables légaux auront interdiction de rentrer dans le bâtiment. Les jeunes seront accueillis et récupérés au niveau du porche.

Pour l'arrivée et le départ des jeunes, il est demandé aux parents :

- de veiller au respect des règles de distanciation physique
- d'éviter les regroupements devant l'établissement

- Le lavage des mains sera réalisé aussi souvent que nécessaire.

- Les échanges de ballon, jeux partagés sont permis après un nettoyage quotidien.

- **Le port du masque « grand public filtration supérieur à 90 % » est obligatoire** pour les encadrants et tous les mineurs accueillis dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs. Les masques sont fournies par les responsables légaux.

Les locaux :

Les espaces, surfaces et objets fréquemment touchés seront nettoyés et/ou désinfectés aussi souvent que possible :

Sanitaires : toilettes, lavabos, chasse d'eau, poignées de portes, rampes, matériel pédagogique...

Les tables, chaises, équipement et matériel en contact avec les jeunes seront nettoyés.

Les activités :

Les activités seront organisées en petits groupes à l'intérieur et lors des sorties. **Les activités physiques en intérieures seront interdites.**

Implication des différents acteurs

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfants, les parents seront invités à prendre leur température avant le départ au centre.

En cas de symptômes ou de fièvre (38 °C), ou identifiés comme contact à risque l'enfant ne pourra pas être accueilli aux Châtelets.

En cas de symptômes, l'enfant doit rester chez lui et les responsables légaux doivent sans délai :

- éviter les contacts
- consulter le médecin traitant
- prévenir l'accueil de loisirs

Si un enfant présente des symptômes au centre :

- il sera immédiatement isolé du groupe et équipé d'un masque
- Les parents seront avertis et devront venir le chercher

Le jeune ne pourra pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu au sein de l'accueil de loisirs.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.